



Succession et table-ronde

Par **Noellenburg Danielle**, le **31/08/2018** à **15:50**

Maître,

Ma mère, veuve, est décédée et la succession se passe très mal. En effet je désire acheter la maison familiale et tous les membres de la famille, qui étaient d'accord oralement devant le notaire, mais jamais en ma présence, ne veulent pas signer.

J'ai donc pris un avocat pour m'assister.

Une table-ronde doit se dérouler très prochainement avec mon avocat, les notaires (les héritiers ayant décidé de changer de notaire en cours de succession) et la famille.

Un des membres de la famille est marié sous le régime de la communauté universelle. Son conjoint a-t-il le droit d'assister à cette table-ronde ?

D'avance je vous remercie pour votre réponse,
et vous prie d'agréer, Maître, mes respectueuses salutations.

Par **Visiteur**, le **31/08/2018** à **18:34**

Bonjour,

1/ Pourquoi ne veulent ils plus vendre?

2/ Cela dépend du type de communauté universelle ... Totale y compris biens propres...ou pas ?